

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le 29 novembre deux mille onze, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21/11/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Pierre LANGLADE, Arlette DEMAR, Jean-Claude BASSET, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Dominique GILLES, Roger DESROCHE, Gérard BARRAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle DEMONET, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean- Pierre ESTRADE, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY

EXCUSES : Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2011 – 139 : FINANCES / FISCALITE – REALISATION D'UNE ETUDE PROSPECTIVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat est devenue, entre 2005 et 2011, un acteur majeur du territoire dans l'offre de services à sa population.

Monsieur le Président souligne que l'année 2011 a vu une extension du périmètre (Saint-Paul) et des compétences (Musique et Service Petite Enfance) de la Communauté de Communes de Noblat mais aussi un profond bouleversement des recettes fiscales intercommunales.

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes de Noblat souhaite pérenniser et développer la gamme de services offerts à ses administrés au cours des prochaines années et que deux communes, Moissannes et Saint-Bonnet Briance, ont manifesté leur intérêt pour intégrer le périmètre communautaire.

Monsieur le Président propose, afin de préparer dans les meilleures conditions, l'évolution des compétences communautaires et du territoire intercommunal, de mener une étude prospective en matière financière et fiscale. Celle-ci peut être subventionnée dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 50 % d'une enveloppe maximale fixée à 25 000 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la réalisation d'une étude prospective en matière financière et fiscale,

Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 50 % d'une enveloppe maximale fixée à 25 000 € HT,

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'obtention de ces subventions.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

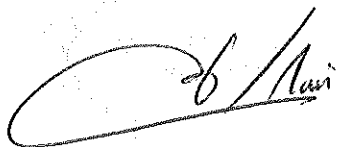
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 30 novembre 2011

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : FINANCES/FISCALITE - REALISATION D'UNE ETUDE PROSPECTIVE

Date de transmission de l'acte : 30/11/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 30/11/2011

Numéro de l'acte : 2011-139 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20111129-2011-139-DE

Date de décision : 29/11/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite